



**DIPLOME D'ETAT
ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL**
Formation initiale et continue
Session 2024-2025

UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

Date maj et version : 11/06/ 2024 -V n° 2

Code RNCP : RNCP36004

Certificateurs : Ministère chargé de la solidarité

Date de l'enregistrement de la certification : du 01/09/2021 au 01/09/2026

<p>Objectifs généraux</p>	<p>Qualifier des demandeurs d'emploi et des professionnels de l'accompagnement par un socle commun de compétences dans l'accompagnement des personnes fragiles.</p> <p>Accompagner la spécialisation des demandeurs d'emploi et des professionnels en fonction de leur projet personnel et professionnel, ainsi que des besoins en emploi de proximité dans les services à la personne, en milieu scolaire, dans les institutions sociales et médico-sociales et en milieu hospitalier.</p>
<p>Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation</p>	<p><u>Méthodes mobilisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pédagogie de l'alternance intégrative (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaire à l'apprentissage).- Individualisation du parcours (accompagnement consistant à aider le stagiaire à réaliser son projet de formation et de professionnalisation).- Pédagogie active.- Analyse des pratiques (en transversalité lors des interventions en centre de formation, via des études de situation et/ou de cas concrets).- Actions en partenariat avec des établissements médico-sociaux.- Participations des stagiaires à des journées thématiques et/ou Forums. <p>FOAD (Formation A Distance)</p> <p><u>Modalités d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Bilan de positionnement en début de formation, en milieu et en fin de parcours de professionnalisation.- Evaluation théoriques et pratiques sommatives des cinq blocs de compétences, via des évaluations sur le terrain (appréciations) et en centre de formation (notation aux épreuves de certification) : 6 notes (certifications conformes à l'annexe II - référentiel de certification- du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)
<p>Les débouchés</p>	<p>Les Accompagnants Educatifs et Sociaux réalisent des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.</p> <p>Ils accompagnent tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.</p>

EMAP – Ecole des Métiers à l'Accompagnement de la Personne
1 D chemin Vélia - 97432 RAVINE DES CABRIS
Tél. : 02 62 96 95 30 - Fax : 02 62 25 27 03 - E-mail : accueil@emap.re
SIRET : 440 944 544 00020 – APE 8559A



**Cofinancé par
l'Union européenne**



Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

	<p>Ils veillent à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagnent dans sa vie sociale et relationnelle.</p> <p>Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en établissement et en inclusion.</p>
Poursuite de parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer le métier à domicile, en structure collective, en inclusion (scolaire, association de quartier), dans le social et le médico-social - Possibilité de suivre une formation : - la formation ASG - Possibilité d'évolution par la VAE de moniteur éducateur ou éducateur spécialisé
Accessibilité aux personnes en situation de Handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les sites sont accessibles - Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap (contacter notre référent handicap : referenthandicap@emap.re) .
Dates de la prochaine session	<p>Octobre 2024 à décembre 2025</p>

La formation en détails

<p>Données règlementaires</p>	<p>Diplôme d'Etat du Code de l'Action Sociale et des Familles de niveau 3 (anciennement V) Décret n° : 28 février 2022 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. NOR : SSAA2207150A Définition du diplôme : Article 1 de l'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. « <i>Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe I « référentiel professionnel » du présent arrêté.</i> »</p>
<p>La certification</p>	<p>Diplôme d'état d'Accompagnant Educatif Social. L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation de cinq blocs de compétences, correspondant aux cinq domaines de formation. Chaque bloc de compétence doit être validé séparément. Un bloc de compétence est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences. - Avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence. <p>L'acquisition de ces compétences est attestée par le livret de formation et répertoriée par la fiche de synthèse sur les compétences acquises par le candidat en stage ou par adaptation pédagogique. La certification de ce nouveau diplôme est particulièrement innovante puisqu'elle s'inscrit délibérément dans un principe de vérification tout au long de la formation des connaissances acquises et qu'elle se déroule principalement au sein du centre de formation. Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Diplôme d'état d'Accompagnant Educatif Social. L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation de cinq blocs de compétences, correspondant aux cinq domaines de formation. Chaque bloc de compétence doit être validé séparément. Un bloc de compétence est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences. - Avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence. <p>L'acquisition de ces compétences est attestée par le livret de formation et répertoriée par la fiche de synthèse sur les compétences acquises par le candidat en stage ou par adaptation pédagogique. La certification de ce nouveau diplôme est particulièrement innovante puisqu'elle s'inscrit délibérément dans un principe de vérification tout au long de la formation des connaissances acquises et qu'elle se déroule principalement au sein du centre de formation. Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>
<p>Dispenses et allègements</p>	<p>Des dispenses et allègements sont possible sur présentation de certains diplômes précédemment acquis (Liste des diplômes en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social).</p>

<p>Prérequis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans à la date d'entrée en formation - Niveau scolaire souhaité : 3ème - Avoir une expérience de 2 mois auprès de personnes dépendantes (souhaitable) - Satisfaire aux épreuves de sélection
<p>Modalités et délais d'accès</p>	<p><u>Modalités :</u> Les pré-inscriptions aux sélections se font en ligne sur le site internet : www.emap.re selon le calendrier de sélection défini (consultable sur notre site internet).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des dossiers de candidature et de la note biographique manuscrite par un jury, composé d'un formateur et d'un professionnel de terrain. Dossier noté sur 20. Une note égale ou supérieure à 10/20 donne droit de passer l'entretien de 30 minutes. Entretien de 30 mn, par le jury, pour évaluer la motivation, la capacité d'engagement dans le métier et la formation du candidat et l'aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'EMAP. L'entretien s'appuie sur la note biographique. • Entretien de 30 minutes pour les <u>admis de droit en formation*</u> : entretien de positionnement avec la responsable de formation, avant l'entrée en formation. <p>*Sont admis de droit en formation les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021, à savoir :</p> <p>1) Liste des diplômes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale</i> • <i>Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique</i> • <i>Diplôme d'Etat d'assistant familial</i> • <i>Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)</i> • <i>Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2016)</i> • <i>Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS</i> • <i>Titre professionnel d'agent de service médico-social</i> • <i>Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales</i> • <i>Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne</i> • <i>Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif</i> • <i>Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien</i> • <i>Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne</i> • <i>Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes</i> • <i>Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural</i> • <i>Titre professionnel Assistant de vie dépendance</i> • <i>Mention complémentaire aide à domicile</i> • <i>Certificat d'Aptitude Professionnelle accompagnant éducatif petite enfance</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole services aux personnes et vente en espace rural</i> • <i>Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance</i> <p>2) Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;</p> <p>3) Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;</p> <p>4) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ; du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale</p> <p>Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.</p> <p><u>Délai d'accès :</u> Les épreuves ont lieu de mai à juin pour une rentrée prévue en octobre (sous réserve de modification). Les candidats admis reçoivent une notification par écrit et disposent d'un délai de 15 jours pour confirmer leur inscription à la future formation dispensée par l'EMAP.</p>
<p>Statuts et effectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 25 places sur le quota de la formation initiale (financement Région) – Région sud - 25 places sur le quota de la formation initiale (financement Région) – Région ouest - Pas de place limitée pour les candidats ayant une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) - 05 places sur le quota de la formation continue (autres financements) – Région sud - 05 places sur le quota de la formation continue (autres financements) – Région ouest
<p>Objectifs pédagogiques</p>	<p><u>Aptitudes :</u> De bonnes aptitudes physiques et psychologiques pour accompagner des personnes en difficulté, fragiles, vulnérables</p> <p><u>Compétences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. - Acquérir les compétences propres au métier d'AES - Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne. - Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité. - Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne. - Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention. - Travailler en équipe pluri professionnelle, gérer des risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne. - Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement socio-éducatif au quotidien et dans la proximité
<p>Durée de la formation</p>	<p>Formation de 15 mois (1407 heures obligatoires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 567 heures d'enseignement théorique dont 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 - 840 heures en entreprise organisées en deux périodes de stage.

<p>Contenu de la formation</p>	<p>Enseignement théorique : L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en cinq blocs de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bloc 1 : accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » (112H00) - Bloc 2 : « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité » (91H00) - Bloc 3 : « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »(105H00) - Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention « (147H00) - Bloc 5 : « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » (91H00) <p>Formation théorique et pratique intégrée en partie aux activités des ESSMS, en fonction des projets et des partenariats avec les lieux d'exercice.</p> <p>La formation se déroule sur une amplitude de 15 mois. Cette notion d'amplitude est à considérer comme une période globale de temps de formation, elle inclut les périodes (dites bleu marine) de réflexion, de recherche de stage et de travaux rédactionnels en lien avec les demandes de la formation.</p> <p>Enseignement pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage 1 : « Découverte du métier » - 10 semaines - Stage 2 : « Développer et confirmer ses compétences professionnelles » - 14 semaines
<p>La formation en chiffre (promotion.2022-2023.) (58 apprenants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de présentation au diplôme : 83 % - Taux d'obtention du diplôme : 71 % - Taux de retour des enquêtes : 91 % - Taux de satisfaction des stagiaires : 100 % des répondants - Taux d'interruption de la formation : 0 % - Taux d'abandon* : 17 % - Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation : 50 % des répondants - Taux d'insertion dans l'emploi : 77 % des répondants <p>*Pour plus d'informations sur le motif des abandons, nous contacter</p>
<p>Lieu</p>	<p>Promotion Sud : AES 19 : EMAP Bois d'Olives (Saint Pierre) Promotion Ouest : AES 20 : EMAP antenne ouest (Saint-Paul)</p>
<p>Tarifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les demandeurs d'emploi : financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité. Reste à charge : 0€ - Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Coût pédagogique : 7461.72€ (sous réserve de modification) - Frais de sélection (sous réserve de modification) : 25 € - Frais de scolarité : 150€ (sous réserve de modification, à régler en début de formation)
<p>Contacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil : 0262 96 95 30 ; accueil@emap.re - Formation continue : Marie France DAMOUR ; mfdamour@emap.re - Apprentissage : cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage, contacter MME Patricia DIJOUX, pdijoux@emap.re